

PROCÉDURE CONCERNANT LA COUPE DE TROTTOIR ET BORDURE

Étapes à suivre :

- 1) Renseignez-vous auprès du Service des travaux publics pour une demande de coupe de bordure ou de trottoir. Ceux-ci s'assureront de la conformité de votre demande.
- 2) Si le tout est conforme, vous devrez acquitter les frais au bureau administratif du garage municipal. Les modes de paiement possibles sont par carte de crédit (Mastercard ou Visa), carte de débit, argent ou chèque.
- 3) Une fois le paiement acquitté, votre demande sera inscrite à la liste des travaux à réaliser par l'entrepreneur en sciage de bordure et de trottoir. Prenez note que le paiement par chèque occasionnera des délais dans l'inscription de votre demande à cette liste.
- 4) Nous ne pouvons fournir de date d'exécution puisque ses travaux relève d'un entrepreneur externe à la Ville.

TARIFICATION :

Coupe de bordure de béton	55,00 \$ / m
Coupe de bordure de granit	70,00 \$ / m
Coupe de trottoir de 1,2 m. de large	140,00 \$ / m
Coupe de trottoir de 1,5 m. de large	170,00 \$ / m

N.B. S'il y a divergence entre le prix inscrit sur le site internet de la Ville et le règlement de tarification en vigueur, ce dernier aura préséance.